

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

=====

ARRETE DE REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT PLACE ANGE DENIS

Le Maire de Mesnil-Roc'h commune déléguée de la Commune de SAINT-PIERRE-DE-
PLESGUEN (Ille-et-Vilaine),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Considérant que, pour des raisons de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement, partiellement (4 emplacements), Place Ange Denis, en raison de l'organisation du repas du club Joie d'automne à la salle des fêtes.

ARRETE

Article 1er :

Du mercredi 19 octobre 2022, à 18 heures au jeudi 20 octobre 2022 à 19 heures, le stationnement Place Ange Denis est interdit partiellement (4 emplacements), en raison de l'organisation du repas du club Joie d'automne à la salle des fêtes.

Article 2 :

Une signalisation, mise en place par les services techniques, indiquera les interdictions de stationnement.

Article 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté,

- qui sera transmis à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Combourg.

FAIT A MESNIL-ROC'H,
Le 14 octobre 2022,
Le Maire,

Christelle BROSELLIER.

